

Belgique

Au premier trimestre 2019, la Wallonie a exporté pour 46 M d'armes en Arabie saoudite



Au premier trimestre 2019, la Wallonie a exporté pour 46 M d'armes en Arabie saoudite - © Tous droits réservés

Belga

O Publié le mardi 03 septembre 2019 à 21h34

Au premier trimestre 2019, les exportations réelles d'armes de la Région wallonne vers l'Arabie saoudite se sont élevées à 45,970 millions d'euros; celles à destination des Emirats arabes unis atteignant 2,289 millions d'euros. Quant aux exportations vers le Canada de 'Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non et leurs parties', elles se montaient à 179,748 millions d'euros, selon des chiffres cités dans le rapport de l'Observatoire des armes wallonnes.

Newsletter info

Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.



Initiative émanant de la société civile, cet Observatoire vise à pousser la Région wallonne à rendre des comptes sur ses obligations en matière de commerce des armes, en accordant une attention toute particulière aux exportations d'armes wallonnes à destination des pays impliqués dans la guerre au Yémen.

Selon les données publiques collectées notamment par Amnesty International, la Belgique a fait état, pour 2018, de licences d'exportation vers l'Arabie saoudite pour un montant de 195,776 millions d'euros et n'a signalé aucune licence d'exportation vers les Émirats arabes unis.

Des rapports incomplets

Les exportations réelles de la Région wallonne vers l'Arabie saoudite se sont quant à elles élevées à 182,407 millions d'euros tandis que celles vers les Émirats arabes unis ont atteint 14,907 millions d'euros. Les exportations vers le Canada de 'Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non et leurs parties' se sont montées, la même année, à 428,391 millions d'euros.

Il ressort par ailleurs des données collectées par Amnesty que si la Belgique a bien soumis ses rapports annuels en 2015, 2016, 2017 et 2018 conformément aux obligations du Traité sur le commerce des armes, les informations fournies "*manquent de détails dans la description et le nombre d'éléments transférés*", a pointé le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

Quant à la Wallonie, elle a soumis des rapports annuels conformément au décret régional de 2012. En 2017, ces rapports avaient été jugés 'incomplets, trop rares et trop tardifs' par le GRIP. En date du 30 août 2019, la Région wallonne n'avait pas encore soumis son rapport annuel pour 2018.